

VIVRE A LABEAUME

Association pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site, régie par la loi de 1901.

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21/08 1995.

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU, par arrêté préfectoral n° 2002-184-7 du 3 07 2002.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE « VIVRE A LABEAUME », DU 14 AOUT 2003

Le jeudi 14 août 2003, à 18 heures, sur convocation de leur Présidente, les adhérents de l'association Vivre à Labeaume se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle communale « le Recatadou ».

Un quorum de 49 présents et 20 représentés sur 79 adhérents ayant été constaté, l'assemblée désigne sur proposition de Y. Smith Hermitant, un président de séance (Claude Guary), puis délibère sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2002
2. Rapport moral de la Présidente
3. Rapport financier du trésorier
4. Compte rendu de nos activités
 - 4.1- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - 4.2- La rivière et l'assainissement
 - 4.3- Les parkings
 - 4.5- L'intercommunalité
5. Elections au Conseil d'Administration
6. Questions diverses

La présidente, Y. Smith-Hermitant, donne lecture du courrier du Maire indiquant que la municipalité ne pourrait être présente ou représentée, ce que nous regrettons.

Point 1- Le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2002 ne faisant l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité ;

Point 2 La Présidente donne lecture de son rapport moral dont le texte est annexé et dont la conclusion fait l'objet de vifs applaudissements et d'une approbation à l'unanimité

Point 3- Jacques Allard, trésorier, présente alors le rapport financier qui fait apparaître pour l'exercice 2002/2003 un bénéfice de couverture des dépenses par les recettes ordinaires de 859, 40 Euros. A ce résultat il faut ajouter une recette exceptionnelle de 750 Euros, correspondant aux indemnités que nous attribué le tribunal administratif à la suite de l'action en reconnaissance de notre agrément comme association locale d'usagers agréée. De plus des économies ont été réalisées au plan administratif, et la fabrication du seul bulletin paru a été prise en charge par un adhérent. Le résultat total de l'exercice est donc de 1609 Euros.

La situation de trésorerie pour une association comme la notre est saine et les relevés de banque montrent un solde positif de 3160,55 Euros. Il nous faudra cependant prendre en compte les honoraires de l'avocat qui nous a secondé sur le dernier recours administratif.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2003/2004 est également présenté en équilibre, à 2160 Euros avec une prévision plus importante de frais administratifs et de publication. Les recettes de cotisation devraient augmenter sensiblement dans la mesure où lors de cette seule assemblée générale plus de 20 nouvelles adhésions ont été enregistrées. L'objectif des cent adhérents que nous nous étions fixé lors de l'assemblée générale de 2002 semble pouvoir être rapidement atteint.

Après débat sur ces propositions, il est procédé au vote : le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Point 4- 1 Le PLU

J. Allard qui représente notre association aux réunions du PLU, et C.Guary, qui a analysé les documents disponibles (principalement le projet de règlement) font part des constats et des interrogations de l'association :

- les choses avancent particulièrement lentement, compte tenu à la fois de l'indécision ou des contradictions qui semblent régner localement, mais aussi du fait des retards des documents complémentaires nécessaires à l'élaboration du PLU, notamment le Plan de Prévention des Risques qui vient tout juste d'être élaboré par les Services de la DDE, et le Schéma général d'assainissement, en panne au SEBA depuis plusieurs mois.
- le seul document actuellement avancé est le projet de règlement à travers la lecture duquel on peut déplorer un certain nombre de menaces : La dispersion résidentielle sur de petites parcelles et donc le renchérissement des coûts d'équipements à la charge de la commune, les non-réglementation des réseaux aériens, la présence potentielle d'un ou plusieurs importants lotissements, la réservation d'espaces pour des équipements non spécifiés, la potentialité d'implantation de parcs de mobil-homes, le développement des nuisances de l'aérodrome, la différenciation de la réglementation architecturale entre un village hyper protégé et une périphérie où il pourrait être possible de faire n'importe quoi.
- devant ces menaces, et en l'absence pour l'instant d'un Plan d'aménagement et de développement durable clairement énoncé, notre association se tient sur ses gardes et demande à ses adhérents de se tenir prêts à participer de façon active à toute discussion, enquête et proposition en vue de l'élaboration d'un document de qualité applicable à tous dans la clarté et l'égalité. En attendant, le POS de 1987 est toujours en application et les atteintes au site par la dissémination des constructions de qualité médiocre se multiplient...

Point 4- 2 La rivière et l'assainissement

Yvette Smith-Hermitant et P.Chémétov rapportent que la situation de la rivière nous est apparue à tous particulièrement préoccupante cette année, du fait de la sécheresse et de la canicule.

Yvette Smith-Hermitant

Tout le monde a pu constater cette année l'état alarmant de la rivière. Le niveau et la qualité de l'eau baissent chaque année. Les causes en sont multiples. En effet cette année, la sécheresse est exceptionnelle. D'après les journaux, le problème de la propreté de l'eau se pose un peu partout compte tenu de la sécheresse. La DASS et les collectivités locales font toutes profil bas sur le sujet. Qu'en est-il à Labeaume ?

A la réunion du conseil municipal du 24 juin 2003, il est dit à propos de la sécheresse : « 2003, les résultats des analyses de l'eau sont inquiétants, s'ils sont exacts. Les baignades devraient être interdites. Ces analyses doivent être vérifiées. »

Il faudrait que ces analyses soient également faites au-dessous de la station d'épuration et que l'on répète les prélèvements au 15 juillet, au 31 juillet et au 15 août. Ces analyses sont importantes car s'il y a des accidents ou des contaminations la responsabilité de la municipalité est mise en cause

L'association a adressé à ce sujet une lettre à la DASS le 21 juillet que je vous lis : (tu lors de l'AG, voici des extraits)
« Notre association constate avec la plus grande inquiétude l'état de la rivière La Beaume. ... Disparition totale de la rivière sur la portion en aval de Rosières, envahissement complet d'algues vertes, odeurs nauséabondes, soit une situation que nous n'avons pas l'habitude de connaître à cette époque de l'année. ... Tout cela nous semble de nature à soulever un réel problème de santé publique compte tenu du nombre de baigneurs. ... Le seul élément dont nous disposons est un relevé datant du 12 juillet dernier, faisant état d'une eau convenable, ce qui ne semble pas correspondre à la situation actuelle dans les lieux du village. ... Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir s'il existe une analyse de la situation plus récente et plus précise ... ».

La DASS nous répond que les résultats des prélèvements d'eau réalisés dans le cadre du suivi sanitaire des sites de baignade sont conformes à la réglementation en vigueur. Ces prélèvements sont réalisés en amont du pont submersible de Labeaume. Le dernier date du 16 juillet et le prochain est prévu pour le 29 juillet. Enfin le cinquième et dernier pour la saison sera réalisé avant le 15 août 2003. Les résultats à venir peuvent être consultés à la mairie de Labeaume. Des prélèvements supplémentaires ont été faits en aval du pont, au Chambon. Les résultats concluent à une eau de bonne qualité.

Une étude faite par une contractuelle à la communauté européenne à qui nous avons demandé des renseignements nous avait indiqué que la fréquence des prélèvements n'indiquait pas l'état sanitaire de l'eau. Il existe des écarts importants entre ce qui est souhaitable et ce qui est la limite d'interdiction. L'eau de Labeaume peut être 19 fois plus polluée que la valeur guide et être encore « conforme ».

De notre côté pour confirmation, nous avons fait des prélèvements dans des bouteilles stériles fournies par le laboratoire de Joyeuse. Paul Chemetov nous indique les résultats des analyses.

Au risque de se répéter, on peut dire que la sécheresse n'est pas seule en cause quant à la détérioration de la rivière. Le faible débit est du aussi aux pompages multiples en amont pour les cultures ou les campings. De plus la surfréquentation accroît considérablement la pollution. Six cents baigneurs répertoriés entre Rosières et Labeaume empêchent la régénération de l'eau. De plus chaque baigneur qui sort du bain élimine 5 l d'eau (des comptages ont été faits à ce sujet au niveau des grands campings de la région). La quantité de baigneurs dépasse, et de loin, les capacités de régénération naturelle de la rivière Baume. La prolifération des piscines est bien une indication de la baisse de la qualité des eaux de baignade.

Enfin, parlons de l'assainissement.

La loi du 3 janvier 1992 sur l'eau a confié aux élus locaux deux responsabilités distinctes : l'assainissement de l'eau, qui relève des communes, et la gestion des eaux en général, à laquelle peuvent participer toutes les collectivités territoriales. Depuis l'intervention de ces textes, la commune est devenue responsable, non seulement de l'approvisionnement en eau, mais également de l'épuration des eaux usées. A Labeaume, le fonctionnement défectueux de la station d'épuration contribue à la détérioration de la rivière. Cette station continue de fonctionner selon le principe d'une fosse avec un trop plein. La preuve en est que toutes les semaines, une entreprise vient la vidanger. Quand la rivière ne sera plus baignable à Labeaume : pompage, station d'épuration, pollution, déplacement massif de sables et galets, il n'y aura plus de tourisme.

P. Chémétov

Les chiffres affichés par la DASS laissent croire que l'eau de Labeaume est baignable, même au plus fort de l'été. Or tous les médecins le confirment, le nombre d'otites externes et de gastro-entérite observées l'été démentent cette affirmation.

Notre association a donc fait des prélèvements le 11 août à la Turelure et au Pont à Labeaume. Les résultats montrent que l'eau de Labeaume serait d'une excellente qualité, potable même (pas de nitrates) si elle n'était pas souillée par des déjections humaines.

Au pont de Labeaume, les coliformes fécaux sont au nombre de 2176, soit 4 fois plus nombreux que ceux observés par la DASS le 16 juillet et presque 10 fois plus nombreux qu'au 17 juin. En outre ces spores (responsables du botulisme) existent en quantité 8 fois supérieur à la norme, sans parler des bactéries dont le nombre total dépasse les 1000 au millimètre. Un vrai bouillon de culture !!

A la Turelure les mêmes résultats sont inférieurs de 3 fois pour les coliformes fécaux, ce qui veut dire que la rivière qui se régénère au soleil entre les canyons de l'Arleblanc et la Turelure est à nouveau polluée par le trop grand nombre de baigneurs qu'elle ne peut supporter.

En conclusion de la discussion, l'assemblée adopte la motion suivante :

L'assemblée générale de l'Association « Vivre à Labeaume » réunie le 14 août 2003,

Constatant que le débit de la rivière Baume ne suffit plus, compte tenu des puisages amont abondants, du rejet de trop nombreux effluents et de la fréquentation excessive, notamment en ces périodes de faible pluviométrie, pour assurer sa régénération naturelle et le maintien de sa capacité de charge touristique,

Que les analyses sanitaires contradictoires effectuées ne garantissent pas clairement et d façon pérenne, le niveau de salubrité et la qualité de l'ensemble des eaux de baignade.

- *Demande aux autorités communales et intercommunales responsables de déterminer clairement les arbitrages nécessaires et de définir une politique d'utilisation qui garantissent à long terme le maintien et la sauvegarde de la rivière, en donnant la priorité aux préoccupations écologiques.*

Point 4- 3- Les parkings

La pression de la circulation et du stationnement sur le Village et son environnement immédiat est devenue cette année intolérable comme en témoignent plusieurs membres de l'assemblée. La saturation des parkings est devenue un phénomène quasi quotidien, qui conduit à de nombreux désagréments dérivés : stationnement le long de la route, manœuvres dangereuses, situations agressives, etc.

Si tous déplorent cette situation, certains pensent que la dégradation est inéluctable et qu'il n'est pas possible de trouver de solution, ce qui n'est pas du tout l'opinion du Bureau.

Après une discussion animée, la motion suivante est présentée à l'assemblée générale et adoptée à une forte majorité :

L'assemblée générale de l'Association « Vivre à Labeaume » réunie le 14 août 2003,

Constatant la poursuite, année après année, de la pression automobile sur l'ensemble du site du village et des gorges dans des conditions de plus en plus intolérables, ainsi que la multiplication des nuisances de toutes sortes liées à cette pression,

Constatant les risques grandissants et l'insécurité de cette situation, notamment en fonction du caractère inondable des parkings et des difficultés potentielles d'évacuation,

Constatant la discrimination créée au détriment de la plus part des résidents et contribuables qui ne peuvent plus accéder à la rivière et au village,

- *s'oppose fermement à toute extension du nombre de places de parkings publics, dont le nombre est déjà supérieur à la charge touristique admissible par la rivière,*
- *demande que les parkings existants fassent l'objet d'un aménagement qualitatif définitif et soient rendus payants pour les visiteurs non-résidents de la commune, pendant les périodes de fréquentation touristique.*

Point 4.4 L'intercommunalité

Jacques Allard et Yann Callot commentent la décision de la Commune de rejoindre finalement le regroupement communal de la Moyenne Ardèche en cours de constitution autour de Vallon et de Ruoms.

Yann Callot insiste tout particulièrement sur le fait que la commune est à la limite de deux bassins et que si la géographie la rattache à l'ensemble Beaume-Drobie, l'économie et les services la rapprochent de Ruoms. Cependant, Labeaume doit absolument préserver son caractère original et la qualité de ses sites et doit éviter le risque d'une disparition dans un ensemble essentiellement tourné vers le tourisme de masse sous l'influence de Vallon Pont d'Arc.

Par ailleurs la représentation des deux « grandes » communes par rapport aux petites et moyennes peut faire craindre une très forte dépendance de ces dernières, et la création de majorités fluctuantes sur chaque sujet délicat.

Après débat, l'assemblée adopte à la majorité la motion suivante :

L'assemblée Générale de l'Association « Vivre à Labeaume », réunie le 14 août 2003, ayant pris connaissance de la position du Conseil Municipal de Labeaume en date du 30 juillet sur sa participation à la création d'une communauté de communes orientée sur l'axe Ruoms Vallon,

- *regrette la séparation ainsi envisagée de la commune avec ses racines administratives et sa représentation politique (Canton de Joyeuse) et avec son aire naturelle de rattachement géographique (bassin versant de la Beaume et de la Drobie)*
- *constate cependant la logique de rattachement économique et d'infrastructures avec le Pays Ruomsois,*
- *attire l'attention des élus sur la nécessaire autonomie de Labeaume, qui ne doit devenir ni une « banlieue de banlieue », ni un équipement naturel gratuit mis à la disposition des usagers de la moyenne vallée de l'Ardèche,*
- *désapprouve les modalités actuellement retenues pour la représentation des différentes collectivités et suggère que soit proposée une proportionnalité mieux répartie.*

Point 5 – Questions diverses

Plusieurs adhérents, notamment parmi ceux qui habitent ce quartier, ont attiré l'attention du Bureau sur la situation de la décharge du bois de Saint Martin, administrativement interdite depuis de nombreuses années, mais qui après une période plus calme a désormais retrouvé son « activité », avec toutes les nuisances que l'on peut imaginer pour l'environnement.

Il est demandé au bureau de relancer l'étude de cette question et d'intervenir auprès des pouvoirs publics en charge de l'exécution du jugement prononcé le 31/01/1990.

Point 6- Elections au Conseil d'Administration :

Conformément à nos statuts, qui prévoit une durée de mandat de trois ans, les membres du Conseil d'Administration ayant été élus lors de l'Assemblée Générale de 2000/2001 doivent être renouvelés. Yann Callot a été élu lors de la dernière AG en 2002.

Isabelle Jacques et Anne Félix retenues par des obligations familiales ou professionnelles ne souhaitent pas se représenter.

Jacques Allard, Paul Chemetov, Claude Guary, Elisabeth Meyer, Yvette Smith-Hermitant et Virginie Sumpf sont candidat(e)s pour un nouveau mandat de trois ans.

Sur demande de présentation de nouveaux candidats éventuels issus de l'Assemblée Générale, deux candidats se présentent : il s'agit de Tatiana Sévenier, conseiller principal d'éducation à Lyon, et de Georges Champetier, directeur de la production à l'UVICA.

Aucune autre candidature n'étant avancée, ces huit candidats sont nommés au Conseil d'Administration, qui se réunira à la Toussaint, afin d'élire son bureau et de préparer de nouvelles actions et publications.

L'ordre du jour étant épuisé, la plus grande partie de l'Assemblée Générale s'est retrouvée autour d'un apéritif et d'un buffet bien sympathique préparé par nos amis Allard, Grégoire et Jandard...

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE « VIVRE A LABEAUME », DU 14 AOUT 2003

Annexe

Rapport moral de la Présidente

Chers amis, chers adhérents et non adhérents,

Je vous remercie d'être présents ce soir. Nous remercions la municipalité de nous avoir prêté la salle du Recatou. Nous avons invité la municipalité. Le maire a répondu : « Madame, je vous remercie pour votre invitation à l'AG de Vivre à Labeaume. En raison des obligations de certains et des vacances des autres, je suis au regret de vous informer que nous ne pourrons pas assister à votre assemblée. »

Nous pouvons donc suivre l'ordre du jour qui est indiqué sur la convocation. Je signale du fait des absences professionnelles de notre secrétaire Elisabeth Meyer, c'est Paul Chemetov qui assume les charges au titre de secrétaire adjoint.

Les questions que nous allons traiter sont indiquées dans l'ordre du jour. Les membres du bureau se sont répartis la tâche des divers points à aborder, chacun selon sa compétence. Nous avons prévu un quart d'heure pour vos questions diverses à la fin de la réunion.

Je me félicite de la réussite de la fête votive organisée par l'interassociation. Nous avons mandaté Jacky Allard pour s'en occuper.

Rappel de nos activités en 2002 – 2003

- Réunion du bureau : 6 fois
- Édition d'un bulletin seulement (on essayera d'en faire deux par an)
- Intervention auprès de la préfecture au sujet d'un éventuel projet d'un village d'environ 100 mobil-home dans une zone non prévue au POS. Le préfet nous a répondu et il nous a rassuré sur sa vigilance.
- Au sujet du PLU, à deux reprises, en février et en juillet. Il nous a répondu en juin et la commune a poursuivi l'élaboration, trop lentement à notre goût et en raison de retards administratifs.
- Au sujet de la rivière : nous avons obtenu récemment une réponse dont je vous ferai part.
- Nous avons été représentés principalement par Jacky Allard et Yann Callot aux réunions de l'ADAM (Association de développement de l'Ardèche méridional), du PLU, du syndicat Beaume-Drobie et de l'interassociation.

Pour conclure, je dirais que subitement ou insidieusement le monde contemporain a déferlé sur notre village. Incompétence, négligence ? Il faudrait lui restituer son environnement, y restaurer la joie de vivre. Rien n'est jamais définitivement perdu, le Larzac en est la preuve. Avec une volonté sans complaisance, espérons que les citoyens d'aujourd'hui et de demain imposeront quelques priorités pour maîtriser certaines négligences.

Comme l'année dernière je vous demande de nous faire part d'un maximum d'idées !

Votre présence m'est précieuse. Même si nos rencontres ne sont pas très fréquentes, je ressens un réconfort, lorsque du haut de mon rocher, je pense à vous et à notre association. Vous me rendez ma présence à Labeaume plus chaleureuse.

COTISATION 2003 / 2004

**Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation de 10 €,
Veuillez S.V.P. l'envoyer au trésorier, Jacky Allard, à l'adresse ci-dessous.**

VIVRE A LABEAUME

INTERCOMMUNALITE

Motion proposée à l'Assemblée Générale du 14 aout 2003

L'Assemblée Générale de l'association « Vivre à Labeaume », réunie le 14 aout 2003, ayant pris connaissance de la position du Conseil Municipal en date du 30 juillet sur la création d'une Communauté de Communes orientée sur un axe Ruoms Vallon,

- regrette la séparation ainsi envisagée de la commune avec ses racines administratives et son aire de représentation politique (Canton de Joyeuse) et avec son aire naturelle de rattachement géographique (bassin versant de la Beaume et de la Drobie)
- constate cependant la logique de rattachement économique et d'infrastructures avec le pays Ruomsois,
- attire l'attention des élus sur la nécessaire autonomie de Labeaume, qui ne doit devenir ni une « banlieue de banlieue », ni un équipement naturel gratuit à la disposition des usagers de la moyenne vallée de l' Ardèche,
- désapprouve les modalités actuellement retenues pour la représentation des différentes collectivités et suggère que soient proposée une plus forte proportionnalité.

[Handwritten signatures and notes in French, including names like: J. Trepo, M. Bader, C. Tard, Mirebel R. F. Boies, A. E. Lander, and others.]

VIVRE A LABEAUME

Motion Rivière Assainissement

Présentée à l'assemblée générale du 140803

L'Assemblée Générale réunie le 14 aout 2003, constatant

Que le débit de la rivière Baume ne suffit plus, compte tenu des puisages amont abondants, du rejet de trop nombreux effluents et de la fréquentation excessive, notamment en ces périodes de faible pluviométrie, pour assurer sa régénération naturelle et le maintien de sa capacité de charge touristique,

Que les analyses sanitaires contradictoires effectuées ne garantissent pas clairement et de façon pérenne, le niveau de salubrité et la qualité de l'ensemble des eaux de baignade,

- demande aux autorités communales et intercommunales responsables de déterminer clairement les arbitrages nécessaires et de définir un politique d'utilisation qui garantissent à long terme le maintien et la sauvegarde de la rivière, en donnant la priorité aux préoccupations écologiques.

OK

*Mollee
Cler*

S. SMITH

V. Signe

Parraud

J. Livoir

Collyer

naud Chutet

Mucet

J. Mury

Bullandier

Meyers

Landrot

G. Grogg

P. Mon

M. Felix

J. Chenevrot

*Amélie
Amélie*

V. Bour

F. Boris

A. E. Burdor

BEAUSSE

Abalain

S. Mury

Dieter Mury

J. P. Ponceau

V. Mury

M. Mury

A. Mury

J. P. Ponceau

M. Mury

M. Mury

Rafawean

e. Sate

Admir

VIVRE A LABEAUME

PARKINGS

Motion présentée à l'Assemblée Générale du 130803

L'Assemblée Générale , réunie le 14 aout 2003,

constatant la poursuite, année après année, de la pression automobile sur l'ensemble du site du village et des gorges dans des conditions de plus en plus intolérables, et la multiplication des nuisances de toutes sortes liées à cette pression ,

constatant les risques grandissants et l'insécurité de cette situation, notamment en fonction du caractère inondable des parkings et des difficultés potentielles d'évacuation,

constatant la discrimination créée au détriment de la plus part des résidents et contribuables qui ne peuvent plus accéder à la rivière et au village,

- s'oppose fermement à toute extension du nombre de places de parkings publics, dont le nombre est déjà supérieur à la charge touristique admissible par la rivière,
- demande que les parkings existants fassent l'objet d'un aménagement qualitatif définitif et soient rendus payants pour les visiteurs non résidents de la commune, pendant les périodes de fréquentation touristique.

moteur

Village
Rivière
André SEVETIER
Ac. B. - l'éc
J. L. L...
A. E. Dur...
Paul de...
M...
S. MIRA
Barnaud
Mayer
Cipari...
Y. M...
R. R...
BDalaz...
M. B...
F. Bonne
J. Ch...
Harold
Virginie
R...
109
M. B...